

## Annexe

### Tableau des aides financières communales et des programmes cantonaux et/ou fédéraux auxquels la commune participe

Désignation	Base	Subv. unique	Subv. variable	Subv. max.
<b><u>1. Aide financière pour les études énergétiques (CECB)</u></b>	Villa		50 % du coût du CECB	max. 300 fr.
	Immeuble		50 % du coût du CECB	max. 400 fr.
<b><u>2. Aide dans le cadre du programme cantonal «remplacement des chauffages électriques »</u></b>	Villa	3'000 fr.		
	Immeuble			
<b><u>3. Aide dans le cadre du programme cantonal «solaire thermique »</u></b>	Villa	1'000 fr. <sup>1</sup>		
	Immeuble			

---

<sup>1</sup> En cas de remplacement d'une installation existante, l'aide est réduite de moitié.